



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint de cabinet

Paris, le 10 JAN. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec toute l'attention qu'il mérite que Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, a pris connaissance de votre courrier relatif à l'exercice du droit syndical des enseignants du 1^{er} degré.

Sensible à votre démarche, le ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Depuis sa prise de fonction, le ministre a toujours accordé une place primordiale au dialogue social. Les mesures qu'il a prises ont fait l'objet, à chaque fois, d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales concernées et c'est dans cet esprit qu'il entend poursuivre les réformes indispensables à la refondation de l'Ecole de la République.

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des métiers de l'éducation nationale qu'il a engagée, le groupe de travail 5 consacré aux missions des enseignants du 1^{er} degré continuera de poursuivre ses activités dans les semaines à venir.

A cette occasion, la question de l'exercice syndical sera abordée dans les semaines qui viennent, en tenant compte des remarques et propositions formulées par votre organisation. Ainsi, les nouvelles modalités pourront s'appliquer dès la rentrée 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bei cordiaux,

Bernard LEJEUNE

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire général du SNUipp-FSU
128 Boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS